

# SVMEP Gazette

*Syndicat vaudois des maîtres-sses de l'enseignement professionnel*  
*Case postale 1397, 1001 Lausanne*

Parution irrégulière

Novembre 2007

## DECFO/SYSREM : l'arnaque professionnelle

Le DFJ nous promet une revalorisation depuis des lustres. Dans notre secteur, nous avons les moins bonnes classifications du postobligatoire. On nous avait promis une amélioration, pas seulement sur les rémunérations, mais aussi sur les horaires pour les collègues qui ont une charge horaire de 37,5 périodes. Résultats : très décevant. Pourtant, à la DGEP, on nous dit que tous les enseignantEs de notre secteur montent, progressent, s'envolent. Sur les 37,5 périodes, silence radio.

A propos, que veut dire monter, selon le Service du personnel ? C'est seulement lorsque le minimum et le maximum de la nouvelle classe est supérieure à l'actuelle échelle des salaires. Cependant, les annuités du nouveau système sont étalées sur 30 ans, au lieu de 20. Ensuite, on a maintenu les différences entre les maîtres-sses professionnelles A, B et C, alors même que DECFO devait classer les collègues en fonction du type de travail et des responsabilités qui l'accompagne. Comme nous faisons toutes et tous le même travail, nous avons de la peine à comprendre pourquoi ces différences sont maintenues. Diviser pour régner, évidemment !

Si l'on regarde d'un peu plus près, on constate que toutes et tous les enseignantEs du professionnel qui sont actuellement en progression salariale vont perdre sur le reste de leur carrière. En bref, les C un peu, les B beaucoup et les A cela peut atteindre la folie (parfois plus de 350'000.- francs). Les enseignantEs A vont perdre beaucoup, car elles et ils vont être en grande majorité classés en 11. Celles et ceux qui ont un titre HEP et qui enseignent en maturité seront classés en 12, mais seulement pour les heures enseignées en maturité. La classe 12, c'est celle de nos collègues des gymnases qui connaissent une dévaluation digne des pays d'Amérique du Sud dans les années 80. Soit l'égalité par le bas, car la classe 12, c'est à peine mieux que les 24-28 actuelles. Alors que la classe 11, c'est nettement moins bien que les 24-28 actuelles. Le nouveau système est aussi défavorable pour les nouveaux, celles et ceux qui commenceront dans quelques années. En effet, dans notre secteur, les enseignantEs commencent plus tard, car pour la plupart elles/ils ont travaillé en entreprise avant de se lancer dans une carrière dans l'enseignement professionnel. Dommage, car ce sont les premières années qui sont avantageuses. Si on entre tard dans l'enseignement professionnel, DECFO est moins avantageux que le système actuel. Sur [www.svmep.ch](http://www.svmep.ch), vous trouverez les comparaisons ainsi que les exemples de bascules de collègues dans le nouveau système.

### Nos revendications sont simples, nous voulons que :

- **les enseignantEs A, B et C puissent atteindre un sommet égal à la classe 28 actuelle. En fin de carrière, il ne doit plus y avoir de discrimination salariale due au titre, car nous faisons le même travail avec les mêmes élèves;**
- **l'on introduise une indemnité pour les heures d'enseignement en maturité, telle qu'elle existe actuellement au gymnase soit 300.- francs mensuels pour un horaire à 100 %;**
- **la charge horaire soit de 25 périodes pour tous les types d'enseignement;**
- **les titres de l'Institut ne soient pas discriminés dans le calcul du salaire.**

**Toutes et tous**  
**à la manifestation**  
**jeudi 22 novembre 17h30 St-François**  
**et à l'Assemblée générale du SVMEP**  
**jeudi 29 novembre 2007 à 19h00, Stand de Vernand, à Romanel-Lausanne**  
**avec DECFO/SYSREM on n'a pas fini de se (dé)batte**